

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA17 26 0049

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par la soussignée, secrétaire substitut de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 6 février 2017, un premier projet de résolution (CA17 26 0049), en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie* (RCA-8), relativement à un projet particulier, situé au 3655, rue Dandurand, autorisant :

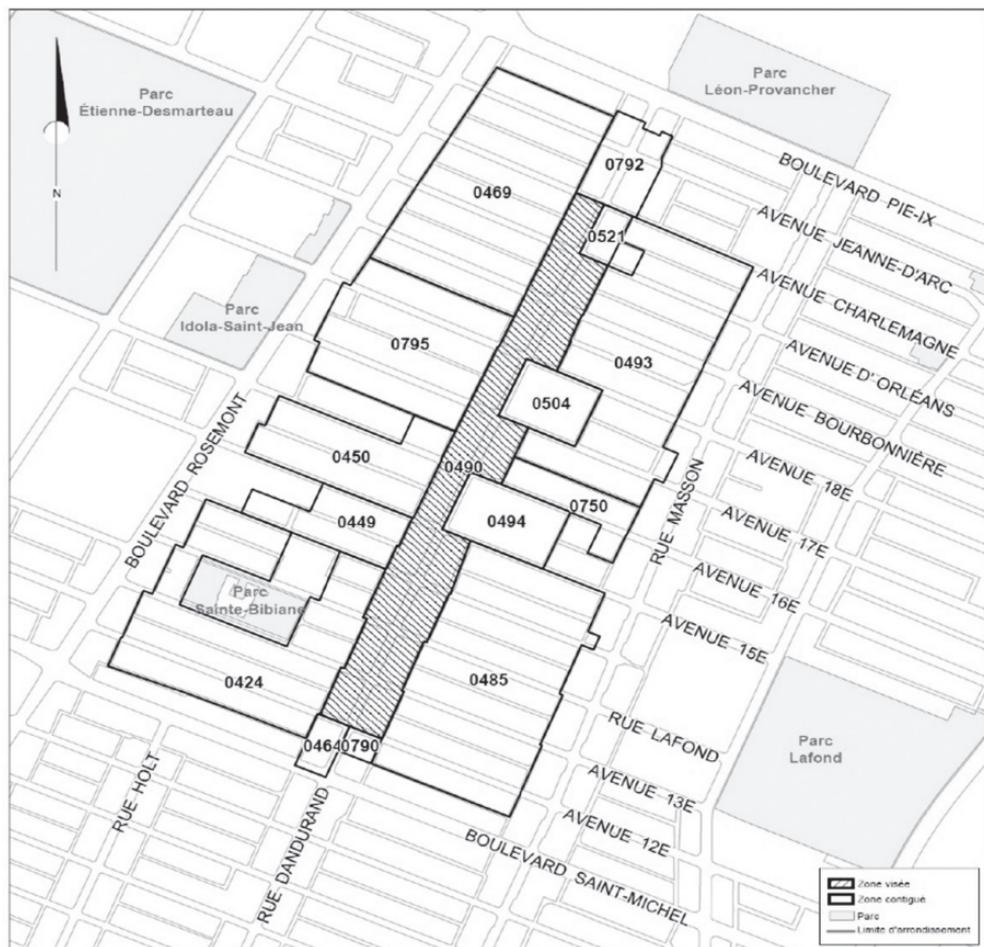
- la démolition d'un bâtiment commercial et la construction d'un bâtiment résidentiel de 5 logements d'une hauteur maximale de 3 étages et d'au plus 12 mètres, en dérogation de l'article 9 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relativement à la hauteur maximale prescrite;
- la construction d'un bâtiment non implanté sur la limite latérale du terrain, en dérogation de l'article 47 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relativement au mode d'implantation;
- l'absence d'un établissement commercial de coin suite à la démolition d'un bâtiment qui comprenait un tel établissement, en dérogation de l'article 129.4 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relativement au remplacement des établissements commerciaux de coin.

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de résolution, le 1^{er} mars 2017 à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution vise la zone 0490, ci-après illustrée :



Le projet de résolution ainsi que le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 14 février 2017.

Nataliya Horokhovska
Secrétaire d'arrondissement substitut